



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 24 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 29 juin 2020, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **19** - Pouvoir(s) : **0** - Votants : **19**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN - M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER - S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – T. LEBLANC – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCCEL – C. ALLAIN - D. BARON – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Absent(s) excusé(s) :

A donné pouvoir à

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain SAINT-ELLIER a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance précédente : 08 juin 2020

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

- Organisation du service public – Fermeture de la mairies le samedi matin pendant la période estivale
- Organisation du service public – Dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale

Affaires financières :

- Vote des taux des impôts directs locaux 2020
- Vote des participations et subventions communales pour l'exercice 2020
- Budget général – Approbation du budget primitif de l'exercice 2020
- Budget lotissement des vallons – Approbation du budget primitif de l'exercice 2020
- Budget chambre funéraire – Approbation du budget primitif de l'exercice 2020
- Frais de scolarité 2020
- Fonds de concours versé à Territoire d'énergie Mayenne – Effacement des réseaux Rue de Housse
- Fonds de concours versé à Territoire d'énergie Mayenne – Effacement complémentaire Rue de Housse
- Fonds de concours versé à Territoire d'énergie Mayenne – Eclairage public de la Roseraie
- Instauration des tarifs pour l'ALSH extrascolaire de juillet 2020
- Remboursement de frais engagés par Monsieur le Maire lors de la cérémonie de la 4^{ème} fleur

Affaires d'urbanisme :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Instauration d'une obligation de dépôt d'un permis de démolir

Informations et questions diverses :

**ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC
FERMETURE DE LA MAIRIE LES 3^{ème} SAMEDI DE JUILLET ET 1^{er} et 3^{ème} SAMEDI D'AOÛT**

N° 2020-030

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant l'organisation des services municipaux sur la période estivale, il paraît opportun de prévoir la fermeture de la mairie, le samedi matin, du 15 juillet au 31 août inclus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De suspendre les permanences le 3^{ème} samedi de juillet, le 1^{er} et 3^{ème} samedi d'août et par conséquent fermer la mairie le samedi matin sur la période estivale allant du 15 juillet au 31 août inclus.

Les permanences du samedi matin reprendront donc à compter du 1^{er} samedi de septembre.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC - DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE
DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2020**

N° 2020-031

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant l'organisation des services municipaux, il paraît opportun de prévoir les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale pour la saison 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De fixer les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale comme suit :

- Ouverture au public et aux scolaires : du vendredi 03 juillet au samedi 29 août 2020

De décider que la piscine sera ouverte au public le mardi 14 juillet 2020 et le samedi 15 août 2020

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Madame Borderie rappelle la nécessité de faire une communication afin de bien communiquer sur les horaires et jours d'ouverture de la piscine : flyer pour mettre dans les écoles, chez les commerçants et sur les bâtiments communaux.

*Le bonnet fortement conseillé mais non obligatoire. (Prévoir une affiche ludique sur l'importance du port du bonnet)
FMI: période de test de 15 jours sur une FMI à 50% avec les créneaux horaires et une réservation sur place à la piscine.*

**BUDGET GÉNÉRAL
VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2020**

N° 2020-032

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,

Document non diffusable

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Lassay-les-Châteaux,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties,

pas de vote de taux pour la taxe d'habitation, celle-ci ayant été supprimée.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté les taux suivants en 2019 :

- Taxe Habitation: 18,84 %
- Taxe Foncier bâti : 26,88 %
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De maintenir inchangés les taux communaux d'imposition pour l'exercice 2020 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 %
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

<p style="text-align: center;">BUDGET GÉNÉRAL VOTE DES PARTICIPATIONS ET DES SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'EXERCICE 2020</p>

N° 2020-033

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 06 février 2020,

Considérant les participations de la Commune à divers organismes et l'aide qu'elle peut apporter au tissu associatif local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De voter les participations à différents organismes extérieurs et les subventions aux associations locales suivantes :

PARTICIPATIONS	2020 en €
CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)	
Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine	2 361,00
Territoire d'énergie (ex SDEGM) - Entretien éclairage public	14 861,07
Territoire d'énergie (ex SDEGM) - Guichet unique DT/DICT éclairage public	
SIVOM (participation fonctionnement)	221 613,00
SIVU des Petites Cités de Caractère (PCC)	2 362,80
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)	241 197,87
AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (6558)	
Association des Maires et Adjointes	635,00
Association des Petites Cités de Caractère (PCC)	5 200,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	175,00
POLLENIZ (ex FDGDON)	514,10
Fondation du Patrimoine	160,00
OGEC Saint Sauveur	46 140,82
SOUS TOTAL	52 824,92
TOTAL	294 022,79

SUBVENTIONS	Budget 2020
A.D.M.R.	3 302,00
AFN du canton	170,00
Aide au Tiers Monde	280,00
A.M.A.P. (Association de maintien de l'agriculture paysanne)	400,00
Amicale Laïque	1 150,00
Association Culturelle	4 000,00
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	80,00
Association sportive du Collège Victor Hugo	400,00
Association sociale intercommunale (ASI)	1 126,50
CAUE	200,00
CENA (Cercle d'Etudes Nouvelles d'Anthropologie)	500,00
Classe de neige école privée Saint-Sauveur (1 année sur 2)	5 720,00
Classe de neige école publique (1 année sur 2)	9 100,00
Club de la bonne entente Niort	135,00
Club de l'Amitié Lassay	460,00
Club de l'Amitié Melleray	135,00
Généralisations Mouvement (ancien nom : Club des Aînés La Baroche-Gondouin/St Julien-du-Terroux)	70,00
Coopérative école élémentaire publique (voyage scolaire)	900,00
Coopérative école maternelle publique (voyage scolaire)	375,00
Cyclo Club lasséen	150,00
Etoile cycliste Mayenne	75,00
F.F.Randonnée	40,00
Familles Rurales	475,00
Football Club	5 000,00
Judo Club	2 200,00
L'approche compagnie - Association de théâtre	250,00
La Barochéenne	330,00
La pétanque lasséenne	650,00
Les Amis de l'orgue de Lassay-les-Châteaux	900,00
Les Amis du Château de Lassay-les-Châteaux	1 330,00
Les Mains vertes	500,00
Les P'tits Lassynous	400,00
Niort animations	360,00
Office du Tourisme - Journée des Peintres	230,00
OGEC (voyage scolaire)	900,00
Saint-Fraimbault Animations	200,00
Société de Pêche "La Gaule Lasséenne"	210,00
Société de Pêche "La Gaule Lasséenne" - Subvention exceptionnelle	590,00
Sporting Club (Hand-Ball, Tennis de Table, Gymnastique volontaire)	3 000,00
Tennis Club lasséen	2 500,00
Au fil des pages (anciennement Tournepage)	4 000,00
Troupe théâtrale lasséenne	525,00
Les Entrelacés	20 000,00
Concordia	1 500,00
Réserve (soutien au tissu associatif lasséen)	6 000,00
TOTAL SUBVENTIONS PERSONNES DE DROIT PRIVE (65748)	80 818,50

Monsieur Gautier se retire du vote

Vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

BUDGET GÉNÉRAL
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

N° 2020-034

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2020-008 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° 2020-011 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° 2020-032 adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,

Vu la délibération n° 2020-033 portant sur les participations et subventions communales,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances des 15 et 22 juin 2020,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2
--	-----------

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général			831 854,80	831 854,80	831 854,80
012	Charges de personnel et frais as			1 092 750,00	1 092 750,00	1 092 750,00
014	Atténuations de produits			35 545,00	35 545,00	35 545,00
65	Autres charges de gest. cour.			483 046,37	483 046,37	483 046,37
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courant				2 443 196,17	2 443 196,17	2 443 196,17
66	Charges financières			44 290,68	44 290,68	44 290,68
67	Charges exceptionnelles			31 900,00	31 900,00	31 900,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues			141 200,08	141 200,08	141 200,08
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonction				2 660 586,93	2 660 586,93	2 660 586,93
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre ser			126 196,38	126 196,38	126 196,38
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn				126 196,38	126 196,38	126 196,38
TOTAL				2 786 783,31	2 786 783,31	2 786 783,31
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEME					2 786 783,31	2 786 783,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges			18 000,00	18 000,00	18 000,00
70	Produits des services			225 100,00	225 100,00	225 100,00
73	Impôts et taxes			1 679 429,00	1 679 429,00	1 679 429,00
74	Dotations, participations			647 716,00	647 716,00	647 716,00
75	Autres prod. de ges. cour.			65 003,00	65 003,00	65 003,00
Total des recettes de gestion courante				2 635 248,00	2 635 248,00	2 635 248,00
76	Produits financiers			2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels			149 535,31	149 535,31	149 535,31
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionn				2 786 783,31	2 786 783,31	2 786 783,31
042	Op.d'ordre de transfert entre ser					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionn						
TOTAL				2 786 783,31	2 786 783,31	2 786 783,31
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEME					2 786 783,31	2 786 783,31

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles			5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipeme		469 127,47	1 177 907,10	1 177 907,10	1 647 034,57
Total des dépenses d'équipement			469 127,47	1 182 907,10	1 182 907,10	1 652 034,57
10	Dotations, fonds divers et réserv					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées			128 881,06	128 881,06	128 881,06
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financière			55 706,41	55 706,41	55 706,41
020	Dépenses imprévues			84 339,20	84 339,20	84 339,20
Total des dépenses financières				268 926,67	268 926,67	268 926,67
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investiss			469 127,47	1 451 833,77	1 451 833,77	1 920 961,24
040	Op.d'ordre de transfert entre sei					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investisse						
TOTAL			469 127,47	1 451 833,77	1 451 833,77	1 920 961,24
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			469 127,47		1 451 833,77	1 920 961,24
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement		47 736,36	28 875,00	28 875,00	76 611,36
16	Emprunts dettes assim.(hors 165					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement			47 736,36	28 875,00	28 875,00	76 611,36
10	Dotations, fonds divers et réserv			104 200,00	104 200,00	104 200,00
1068	Excédents de fonct.capitalisés			417 297,61	417 297,61	417 297,61
138	Autres subv.d'invest.non transf		133 841,00	31 743,00	31 743,00	165 584,00
165	Dépôts et cautionnements reçus			1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financière					
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières			133 841,00	554 240,61	554 240,61	688 081,61
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investisser			181 577,36	583 115,61	583 115,61	764 692,97
021	Virement de la section de foncti			858 416,44	858 416,44	858 416,44
040	Op.d'ordre de transfert entre sei			67 218,53	67 218,53	67 218,53
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investisseme				925 634,97	925 634,97	925 634,97
TOTAL			181 577,36	1 508 750,58	1 508 750,58	1 690 327,94
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			181 577,36		1 739 383,88	1 920 961,24

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget général pour l'exercice 2020, soit en section de fonctionnement 2 786 783,31 € et en section d'investissement 1 920 961,24 €.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : unanimité ; contre : 0 ; abstention : 0

<p style="text-align: center;">BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020</p>

N° 2020-035

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2020-009 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances des 15 et 22 juin 2020,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général			130 907,84	130 907,84	130 907,84
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.			5,00	5,00	5,00
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courant				130 912,84	130 912,84	130 912,84
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionn				130 912,84	130 912,84	130 912,84
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre sev			193 994,05	193 994,05	193 994,05
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn				193 994,05	193 994,05	193 994,05
TOTAL				324 906,89	324 906,89	324 906,89
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEME					324 906,89	324 906,89
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services			15 750,00	15 750,00	15 750,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.			5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion courante				15 755,00	15 755,00	15 755,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			29 315,17	29 315,17	29 315,17
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionne				45 070,17	45 070,17	45 070,17
042	Op.d'ordre de transfert entre sev			210 391,44	210 391,44	210 391,44
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionne				210 391,44	210 391,44	210 391,44
TOTAL				255 461,61	255 461,61	255 461,61
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK				69 445,28	69 445,28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEME					324 906,89	324 906,89

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipeme					
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserv					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financière					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investiss						
040	Op.d'ordre de transfert entre sei			210 391,44	210 391,44	210 391,44
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investisse						
				210 391,44	210 391,44	210 391,44
TOTAL						
				210 391,44	210 391,44	210 391,44
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					39 309,02	39 309,02
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					249 700,46	249 700,46
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts dettes assim.(hors 165			55 706,41	55 706,41	55 706,41
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
				55 706,41	55 706,41	55 706,41
10	Dotations, fonds divers et réserv					
1068	Excédents de fonct.capitalisés					
138	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financière					
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières						
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investisser						
				55 706,41	55 706,41	55 706,41
021	Virement de la section de foncti					
040	Op.d'ordre de transfert entre sei			193 994,05	193 994,05	193 994,05
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investisseme						
				193 994,05	193 994,05	193 994,05
TOTAL						
				249 700,46	249 700,46	249 700,46
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					249 700,46	249 700,46

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Lotissement Vallons pour l'exercice 2020, soit en section de fonctionnement 324 906,89 € et en section d'investissement 249 700,46 €.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

<p style="text-align: center;">BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020</p>

N° 2020-036

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-010, relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances des 15 et 22 juin 2020,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'EXPLOITATION						
011	Charges à caractère général			39 697,08	39 697,08	39 697,08
012	Charges de personnel et frais as			3 000,00	3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.			5,00	5,00	5,00
Total des dépenses de gestion des ser				42 702,08	42 702,08	42 702,08
66	Charges financières			1 512,95	1 512,95	1 512,95
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux prov. et aux dépré					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assir					
022	Dépenses imprévues			4 737,05	4 737,05	4 737,05
	Autres					
Total des dépenses réelles d'exploitatio				48 952,08	48 952,08	48 952,08
023	Virement sect. d'inv.			19 436,35	19 436,35	19 436,35
042	Op.d'ordre de transfert entre sei			6 917,27	6 917,27	6 917,27
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre d'exploitatio				26 353,62	26 353,62	26 353,62
TOTAL				75 305,70	75 305,70	75 305,70
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK				15 445,28	15 445,28
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION C					90 750,98	90 750,98
RECETTES D'EXPLOITATION						
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, pr			24 150,00	24 150,00	24 150,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres prod. de ges. cour.			5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des servi				24 155,00	24 155,00	24 155,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréc					
	Autres					
Total des recettes réelles d'exploitatio				24 155,00	24 155,00	24 155,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sei					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre d'exploitatio						
TOTAL				24 155,00	24 155,00	24 155,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIK				66 595,98	66 595,98
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION C					90 750,98	90 750,98

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipeme					
Total des dépenses d'équipement				20 000,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserv					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées			6 353,62	6 353,62	6 353,62
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financière					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières				6 353,62	6 353,62	6 353,62
4581	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investiss				26 353,62	26 353,62	26 353,62
040	Op.d'ordre de transfert entre sev					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investisse						
TOTAL				26 353,62	26 353,62	26 353,62
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					1 408,23	1 408,23
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					27 761,85	27 761,85
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement					
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserv					
106	Réserves			1 408,23	1 408,23	1 408,23
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financière					
Total des recettes financières				1 408,23	1 408,23	1 408,23
4582	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investisser				1 408,23	1 408,23	1 408,23
021	Virement de la section de foncti			19 436,35	19 436,35	19 436,35
040	Op.d'ordre de transfert entre sev			6 917,27	6 917,27	6 917,27
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investisseme				26 353,62	26 353,62	26 353,62
TOTAL				27 761,85	27 761,85	27 761,85
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					27 761,85	27 761,85

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Chambre funéraire pour l'exercice 2020, soit 90 750,98 € en section de fonctionnement et 27 761,85 € en section d'investissement

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

FRAIS DE SCOLARITÉ 2020

N° 2020-037

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires de la Commune,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L212-4 relatif à la charge des écoles publiques incombant à la Commune,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et la circulaire du 6 août 2007, prise pour son application, disposant que dans un principe d'équité au sein d'une même collectivité, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

Considérant que la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques de la Commune,

Considérant que les dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles publiques de la commune de Lassay-les-Châteaux s'élèvent à 649,87 € par élève, sur la base de l'exercice budgétaire 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De fixer les frais de scolarité, pour l'exercice 2020, à **649,87 €** par élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domicilié en dehors de la commune de Lassay-les-Châteaux.

ARTICLE 2

De valider le montant ci-dessus pour le calcul de la contribution versée à l'OGEC Saint-Sauveur. Cette dernière s'élèvera, au titre de l'année 2020, à **649,87€** par élève.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES – PRINCIPE DE MANDAT ET DE FONDS DE CONCOURS VERSÉ A
TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX
RUE DE HOUSSE**

N° 2020-038

Rapporteur : M. RIGOUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu les articles L.2321-2 27°,28° et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux durées d'amortissement des biens,

Vu l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux Basse Tension, de Télécommunications et d'éclairage public, réalisé par Territoire d'énergie Mayenne,

Considérant que pour réaliser ce projet, la Commune peut confier le mandat à Territoire d'énergie Mayenne tout en prenant à sa charge une participation au travers d'un fonds de concours.

Considérant les estimations financières :

EF-19-010-19

Désignation	Estimation H.T. du coût des travaux	Frais Moe 5%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne 75%	Participation de la Commune (25% des travaux + Moe)
Réseaux électriques	100 500,00 €	5 025,00 €	75 375,00 €	30 150,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Désignation	Estimation H.T. des travaux de génie civil	Frais Moe 5%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne 20% de l'estimation HT	Participation de la Commune (80% des travaux + Moe)
Génie civil de télécommunications	37 250,00 €	1 862,50 €	7 450,00 €	31 662,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Désignation	Estimation H.T. des travaux	Frais Moe 5%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne 25%	Participation de la Commune (75% des travaux + Moe)
Eclairage public	39 800,00 €	1 990,00 €	9 950,00 €	31 840,00 €

ARTICLE 1

De mandater Territoire d'énergie Mayenne pour réaliser les travaux objet de la présente délibération et d'accepter le principe de participer financièrement à ces travaux, au travers d'un fonds de concours qui sera inscrit au budget général de la Commune.

De retenir les estimations financières, ci-dessus, pour les effacements des réseaux électriques, de génie civil de télécommunications et d'éclairage public de la rue de Housse (EF-19-010-19).

ARTICLE 2

De retenir que la participation de la Commune sera ventilée en 204-204158 en section d'investissement, au titre d'un fonds de concours à Territoire d'énergie Mayenne.

De retenir que l'estimation reste conditionnée au choix des fournitures par la Commune.

De retenir que le solde de la participation sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération, suite à la réception des travaux.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes.

De s'engager à ce que ces sommes soient inscrites en dépenses d'investissement du budget général 2020 et amorties l'année suivant la réception des travaux sur une durée de 15 ans (biens immobiliers).

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Document non diffusable

FINANCES – PRINCIPE DE MANDAT ET DE FONDS DE CONCOURS VERSÉ A TERRITOIRE D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX COMPLEMENTAIRES RUE DE HOUSSE

N° 2020-039

Rapporteur : M. RIGOUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu les articles L.2321-2 27°,28° et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux durées d'amortissement des biens,

Vu l'avant-projet sommaire de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public, réalisé par Territoire d'énergie Mayenne,

Considérant que pour réaliser ce projet, la Commune peut confier le mandat à Territoire d'énergie Mayenne tout en prenant à sa charge une participation au travers d'un fonds de concours.

Considérant les estimations financières :

EC-19-001-20

Désignation	Estimation H.T. des travaux	Frais Moe 5%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne 40%	Participation de la Commune (60% des travaux + Moe)
Eclairage public	33 749,46 €	1 687,47 €	13 499,78 €	21 937,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De mandater Territoire d'énergie Mayenne pour réaliser les travaux objet de la présente délibération et d'accepter le principe de participer financièrement à ces travaux, au travers d'un fonds de concours qui sera inscrit au budget général de la Commune.

De retenir l'estimation financière, ci-dessus, pour les effacements complémentaires d'éclairage public de la rue de Housse (EC-19-001-20).

ARTICLE 2

De retenir que la participation de la Commune sera ventilée en 204-204158 en section d'investissement, au titre d'un fonds de concours à Territoire d'énergie Mayenne.

De retenir que l'estimation reste conditionnée au choix des fournitures par la Commune.

De retenir que le solde de la participation sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération, suite à la réception des travaux.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes.

De s'engager à ce que cette somme soit inscrite en dépenses d'investissement du budget général 2020 et amortie l'année suivant la réception des travaux sur une durée de 15 ans (biens immobiliers).

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

FINANCES – FONDS DE CONCOURS VERSÉ A TERRITOIRE D'ENERGIE - ECLAIRAGE ROSERAIE – RENOVATION DE 20 ENSEMBLES TYPE BOULE ET 10 APPLIQUES EQUIPES DE LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

N° 2020-040

Rapporteur : M. RIGOUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu les articles L.2321-2 27°,28° et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux durées d'amortissement des biens,

Document non diffusable

Vu l'avant-projet sommaire réalisé par Territoire d'énergie Mayenne relatif à la rénovation de l'éclairage de la roseraie à Lassay-les-Châteaux,

Considérant que pour réaliser ce projet, la Commune peut confier le mandat à Territoire d'énergie Mayenne tout en prenant à sa charge une participation au travers d'un fonds de concours.

Considérant l'estimation financière :

RES-19-002-19-20

Désignation	Estimation H.T. des travaux	Frais Moe 4%	Participation de la Commune (75% du montant HT)	Montant total à charge de la Commune (75% du montant HT + Moe)
Eclairage public	37 657,85	1 506,31	28 243,39	29 749,70

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De mandater Territoire d'énergie Mayenne pour réaliser les travaux objet de la présente délibération et d'accepter le principe de participer financièrement à ces travaux, au travers d'un fonds de concours qui sera inscrit au budget général de la Commune.

De retenir l'estimation financière, ci-dessus, pour le projet de rénovation de l'éclairage public de la roseraie.

ARTICLE 2

De retenir que la participation de la Commune sera ventilée en 204-20415 en section d'investissement, au titre d'un fonds de concours à Territoire d'énergie Mayenne.

De retenir que l'estimation reste conditionnée au choix des fournitures par la Commune.

De retenir que le solde de la participation sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération, suite à la réception des travaux.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes.

De s'engager à ce que ces sommes soient inscrites en dépenses d'investissement du budget général 2020 et amorties l'année suivant la réception des travaux sur une durée de 15 ans (biens immobiliers).

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES – TARIFS COMMUNAUX –
INSTAURATION DES TARIFS POUR L'ALSH EXTRASCOLAIRE DE JUILLET 2020**

N° 2020-041

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant que le service animation envisage d'organiser des soirées de 18h00 à 20h30 (1 chaque semaine de centre) dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire de juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

ALSH – repas-soirée

D'instaurer le tarif suivant :

- 5,00 € à la charge des usagers de l'ALSH pour le repas et la soirée au centre

Ce coût est facturé aux familles en plus du tarif journée ou demi-journée.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

FINANCES – REMBOURSEMENT DE FRAIS A MONSIEUR LE MAIRE

N° 2020-042

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant le déplacement effectué par les élus et les agents à PARIS, le mercredi 05 février 2020, pour la cérémonie de remise du prix « 4^{ème} Fleur »,

Considérant que Monsieur le Maire a financé les frais de repas pour les élus et agents qui ont participé (Messieurs RIGOUIN Michel, BLOTTIERE André, LE ROYER Gérard, Madame LONGRAIS Valérie, Messieurs BIGOT Bernard, LEFEBVRE Manuel, SAINT-ELLIER Jean-Luc et FOURNIER Didier) et de stationnement du mini-bus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De procéder au remboursement des frais de repas (181,00 €) et de stationnement (28,00 €) pour un montant total de 209,00 €, frais engagés lors du déplacement à PARIS le 05 février 2020.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE MAYENNE COMMUNAUTE – INSTAURATION D’UNE OBLIGATION DE DÉPÔT D’UN PERMIS DE DÉMOLIR

N° 2020-043

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le décret n° 2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d’application à la loi 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l’article L. 421-3 du Code de l’Urbanisme qui prévoit que les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d’un permis de démolir, lorsque la construction relève d’une protection particulière définie par décret en Conseil d’Etat ou est située dans une commune ou partie de commune où le Conseil municipal a décidé d’instaurer le permis de démolir,

Vu l’article R. 421-28 du Code de l’Urbanisme imposant un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d’une construction située dans un secteur sauvegardé, inscrit au titre des monuments historiques ou situé dans un site inscrit ou classé,

Vu les articles R. 421-26 et R. 421-27 donnant la possibilité au Conseil municipal d’instaurer un permis de démolir sur tout ou partie de son territoire, pour des travaux sur des constructions autres que celles prévues à l’article R. 421-29 du Code de l’Urbanisme,

Vu le principe d’instauration du permis de démolir sur l’ensemble des zones U et AU du territoire intercommunal validé en Conférence des Maires du 21 janvier 2020,

Vu la délibération du 4 février 2020 approuvant le Plan Local d’Urbanisme intercommunal et les dispositions générales du règlement dans sa rubrique 17- Rappel des procédures,

Vu que cette obligation relève des communes et des conseils municipaux,

Considérant que le permis de démolir, outre sa fonction d’outil de protection du patrimoine, permet d’assurer un suivi de l’évolution du bâti,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'instaurer le permis de démolir sur les zones U et AU du territoire de notre Commune.

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Concessions dans les cimetières :

Cimetière de Lassay : Achat de 2 nouvelles concessions

Cimetière de Niort-la-Fontaine : Réouverture d'une concession

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
23 juin 2020	Le Bois-Janvier 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 59	254 m ²	Renonciation
	Place du Champ de Foire 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 554	45 m ²	Renonciation
	6 Rue de Mayenne 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 135 et 136	232 m ²	Renonciation
	9 Rue Fontaine Rouillée Niort-la-Fontaine 53110 Lassay-les-Châteaux	166B n° 586 et 1017	1495 m ²	Renonciation
	10 Rue de Mayenne 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 131	579 m ²	Renonciation
	5 Place du 11 Novembre 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 164, 168, 171 et 174	1642 m ²	Renonciation
	11 Rue des Jardins 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 65 et 66	725 m ²	Renonciation
	La Futaie 53110 Lassay-les-Châteaux	YB n° 83	200 m ²	Renonciation
	3 Rue du Bois-Janvier 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 22 et 389	272 m ²	Renonciation
	6 Rue de Bel Air 53110 Lassay-les-Châteaux	ZI n° 61	390 m ²	Renonciation
	26 Rue d'Ambrières 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 219 et 221	288 m ²	Renonciation
	3 Rue Berthe Morisot 53110 Lassay-les-Châteaux	ZD n° 118, 119, 125 et 126	1397 m ²	Renonciation
	Rue de la Croisette 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 453	1234 m ²	Droit de préemption exercé

Informations et questions diverses :

- *A réfléchir : Instauration d'une aide pour les vélos électriques*
- *Travaux sur les giratoires : rond-point de l'Intermarché du 6 au 8 juillet 2020 de nuit et route d'Ambrières du 8 au 10 juillet 2020, du 20 au 24 juillet route de Javron et route de Mayenne*
- *Les journées du patrimoine : ouverture au public salle des arts, l'église de saint Fraimbault,*
- *Le lavoir de saint Fraimbault : nécessite de se rendre sur place pour savoir son devenir*
- *Un kiné roumain va s'installer au pôle santé prochainement, peut-on lui louer le logement au-dessus de l'ancienne perception : le conseil municipal valide pour 6 mois maximum*
- *Monsieur Babin demande l'accès à la salle de tennis : courrier d'autorisation à faire et ils devront appliquer le protocole de la fédération*

► Permanences des élus :

- Samedi 04 juillet 2020 : Marie CONNEAU
- Samedi 11 juillet 2020 : Benoit LANDAIS
- Samedi 18 juillet 2020 : Michel RIGOUIN
- Samedi 25 juillet 2020 : Soizick SOULARD
- Samedi 1^{er} août 2020 : Marie CONNEAU
- Samedi 8 août 2020 : Benoit LANDAIS
- Samedi 15 août 2020 : Marie France THELIER
- Samedi 22 août 2020 : Michel RIGOUIN
- Samedi 29 août 2020 : Soizick SOULARD
- Samedi 5 septembre 2020 : Marie-France THELIER

► Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) : lundi 27 juillet 2020

Fin de la séance à 23h40